

tenue sous la présidence de Monsieur Radureau, assisté(e)
de Madame Villebesseix et Monsieur Grondin, Conseillers
En présence de Monsieur Vennéguès, Rapporteur public
Monsieur Josserand, Greffier

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2205920	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demande d'annuler le titre exécutoire émis à son encontre le 2 décembre 2021 par l'agent comptable de l'Agence de Services et de Paiement et concernant un trop-perçu d'aide activité partielle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EUROPEENNE DE LOCATION AUTOMOBILE TROSSET	AUDIT-CONSEIL-DEFENSE (Cour)
Défendeur	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	
02)	DOSSIER N° 2301805	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 2 février 2023 par laquelle l'inspecteur du travail du Finistère a retiré la décision implicite de rejet née le 31 janvier 2023 et autorisé le licenciement d'un salarié détenant les mandats de membre titulaire du comité social et économique et de délégué syndical	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MACE Maxime (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES ASSOCIATION STUMDI	Maître DANIEL Frédéric

10 heures 15

03)	DOSSIER N° 2403456	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 17 avril 2024 par laquelle la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne lui a infligé une amende administrative pour défaut d'établissement d'un décompte de la durée du travail de 16 de ses salariés	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	EARL LE MERDY	CABINET FIDAL (PLERIN) (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	
04)	DOSSIER N° 2302043	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 17 octobre 2022 par laquelle la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne lui a infligé une pénalité financière de 0,8 % de la masse salariale pour non respect de l'obligation de résultat en matière d'index égalité professionnelle	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIETE FORGET FORMATION II	SOCIETE D'AVOCATS BARTHELEMY
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES	
05)	DOSSIER N° 2302452	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 4 novembre 2022 par laquelle la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne lui a infligé une pénalité financière de 0,6 % de la masse salariale pour non respect de l'obligation de résultat en matière d'index égalité professionnelle	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	FONDATION ILDYS	SOCIETE D'AVOCATS MEUNIER (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE ET DES SOLIDARITES	

10 heures 15

06)	DOSSIER N° 2401203	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demande d'annuler le titre de perception émis à son encontre le 4 mai 2023 par le directeur régional des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine au titre de la pénalité financière de 0,6 % de la masse salariale pour non respect de l'obligation de résultat en matière d'index égalité professionnelle qui lui a été infligée le 4 novembre 2022 par la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FONDATION ILDYS	SOCIETE D'AVOCATS MEUNIER (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
07)	DOSSIER N° 2303523	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 16 juin 2023 par laquelle le directeur de l'administration pénitentiaire a prononcé son transfèrement du centre pénitentiaire de Rennes au centre de détention de Joux-la-Ville	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	
08)	DOSSIER N° 2305138	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 23 août 2023 par laquelle la directrice interrégionale des services pénitentiaires du Grand-Ouest a rejeté son recours hiérarchique formé contre la décision du directeur du centre pénitentiaire de Brest du 9 mai 2023 refusant de lui accorder un permis de visite	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

10 heures 15

09)

DOSSIER N° 2306389

RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 7 décembre 2023 par laquelle la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Grand-Ouest a rejeté son recours hiérarchique formé contre la décision de la directrice de la maison d'arrêt de Brest du 4 octobre 2023 refusant de lui délivrer un permis en vue de visiter son compagnon

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

Défendeur

GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Arrêté le 06/05/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Radureau, assisté(e)
de Madame Villebesseix et Monsieur Grondin, Conseillers
En présence de Monsieur Vennéguès, Rapporteur public
Monsieur Josserand, Greffier

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300703	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demandent d'annuler l'arrêté n° DP290392200004 du 2 février 2022 par lequel le maire de la commune de Concarneau ne s'est pas opposé à la déclalation préalable présentée en vue de l'installation d'une antenne-relais sur un terrain situé lieudit *	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame Monsieur et/ou Madame Madame Monsieur Monsieur Madame Madame Madame Madame Madame	Maître BOUQUET-ELKAÏM Jérôme Maître BOUQUET-ELKAÏM Jérôme
Défendeur	COMMUNE DE CONCARNEAU SOCIETE FREE MOBILE	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR SOCIETE D'AVOCATS PAMLAW (Cour)

11 heures 00

02)	DOSSIER N° 2403170	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° DP0290202400020 du 8 avril 2024 par lequel le maire de la commune de Briec s'est opposé à la déclaration préalable présentée en vue de la mise en place d'un pylône treillis supportant des antennes et paraboles, d'armoires techniques et d'une clôture sur un terrain situé lieudit *	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS FREE MOBILE	SOCIETE D'AVOCATS PAMLAW (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BRIEC	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
03)	DOSSIER N° 2303834	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC02205422Q0064 du 26 janvier 2023 par laquelle le maire de la commune d'Erquy a accordé un permis de construire 3 maisons et un bâtiment collectif comportant 11 logements sur un terrain situé rue des Forges et rue de la Franchise	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
Défendeur	COMMUNE D'ERQUY SPI GROUPE AMBASSADE	Maître METAIS-MOURIES Anne-Charlotte SELARL ARES (Cour)
04)	DOSSIER N° 2300351	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° PC0290582200020 du 18 août 2022 par lequel le maire de la commune de Fouesnant a accordé un permis de construire une maison individuelle et une piscine sur un terrain situé * chemin de Kerambigorn	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE D	
Défendeur	COMMUNE DE FOUESNANT Monsieur ou Madame	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR SELARL ARES (Cour)

11 heures 00

05)	DOSSIER N° 2300814	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC0290582200020 du 18 août 2022 par lequel le maire de la commune de Fouesnant a accordé un permis de construire une maison individuelle et une piscine sur un terrain situé * chemin de Kerambigorn	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et/ou Madame	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE FOUESNANT Monsieur et/ou Madame	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR SELARL ARES (Cour)
06)	DOSSIER N° 2400488	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC0290582300045 du 11 août 2023 par lequel le maire de la commune de Fouesnant a accordé un permis de construire une résidence de services seniors comportant 127 logements et deux bâtiments collectifs comportant 42 logements sur un terrain situé * Hant Roudou	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE FOUESNANT SAS LE CLOS DE JADE	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR SELARL ARES
07)	DOSSIER N° 2304056	RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° PC0291022300002 du 17 avril 2023 par lequel le maire de la commune de Landeleau a refusé d'accorder, à titre de régularisation, un permis de construire un garage sur un terrain situé lieudit *	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et/ou Madame	SOCIETE D'AVOCATS DAOULAS-HERVE ET ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE LANDELEAU	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

11 heures 00

08)	DOSSIER N° 2301095	RAPPORTEUR: Madame Juliette Villebesseix
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC0290302200039 du 27 décembre 2022 par lequel le maire de la commune de Cléder a refusé d'accorder un permis de construire en vue de l'extension et de l'aménagement d'une annexe du château de Kermenguy en habitation	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître CHEVALIER Jean-Baptiste (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CLEDER	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
09)	DOSSIER N° 2300266	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler la décision implicite de rejet née du silence observé par le président de la communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime sur leur demande du 7 novembre 2022 tendant à l'abrogation de la délibération du 9 juillet 2015 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal, en tant qu'il classe le secteur de Gaoulac'h-Kerseoc'h situé sur le territoire de la commune de Crozon au sein d'une zone ne permettant pas l'accueil de constructions nouvelles	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PRESQU'ILE DE CROZON ET DE L'AULNE MARITIME	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
10)	DOSSIER N° 2402450	RAPPORTEUR: Monsieur Thibault Grondin
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° PD290032300001 du 20 décembre 2023 par lequel le maire de la commune d'Audierne a refusé d'accorder un permis de démolir une maison d'habitation située * rue Surcouf à Esquibien	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI SKOL GWECHALL	SOCIETE D'AVOCATS ATHENA
Défendeur	COMMUNE D'AUDIERNE	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

Arrêté le 06/05/2025

Le président du tribunal